



# Perfect Glass

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (February 11, 2015)

Date d'édition : 11/20/2018

Date de révision : 11/21/2018

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange  
Nom du produit : Perfect Glass  
Autres Moyens d'identification : MD74

#### 1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage recommandé : Nettoyeur à verre  
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

#### 1.3. Fournisseur

Krown Rust Control  
35 MAGNUM DRIVE  
LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA  
T (905) 939-8750

#### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

### SECTION 2: Classification des Dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (SGH-CA)

Liquides inflammables , Catégorie 2	H226	
Toxicité aiguë (orale) Catégorie 3	H301	Toxique en cas d'ingestion
Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 3	H311	Toxique par contact cutané
Toxicité spécifique d'organe cible Catégorie 1	H370	Cause des lésions aux organes (foie, reins, système nerveux central)
Provoque une sévère irritation des yeux	H319	

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence



GHS02



GHS06



GHS07



GHS08

##### SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA) :  
Mention d'avertissement (SGH-CA) : Danger  
Mentions de Danger (SGH-CA) : H226 – Liquide et vapeurs inflammables  
H301+H311+H331 - Toxique en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation  
H370 - Cause des lésions aux organes (foie, reins, système nerveux central, nerf optique)  
(voie cutanée, orale)  
Conseils de Prudence (SGH-CA) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.  
P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols. Ne pas fumer.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

# Perfect Glass

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (February 11, 2015)

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau .  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P321 - Traitement Spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin..  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification : Aucun.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-CA)
méthanol	acetone alcohol / alcool C1 / alcool, méthyle / carbinol / colonial spirits / columbian spirits / green wood spirits / manhattan spirits / alcool méthylique / hydrate de méthyle / hydroxyde de méthyle / méthylène / methylol / monohydroxymethane / pyroligneous spirit / pyroxylic spirit / alcool de bois / wood naphtha	(CAS-No.) 67-56-1	9.0-14.0	Liq. Inflam. 2, H226 H225 Tox aiguë. 3 (Orale), H301 Tox aiguë. 3 (Cutanée), H311 Tox aiguë. 3 (Inhalation), H331 STOT SE 1, H370
2-butoxyéthanol	2-Butoxy-1-ethanol /Butoxyéthanol / Ethanol, 2-butoxy- / éther monobutylique de l'éthylèneglycol / Éther butylique de l'éthylèneglycol / Hydroxyethyl butyl ether / Éther butylique de l'éthylèneglycol / 2-Butoxyethan-1-ol / Ethylene glycol mono-n-butyl ether / 2-butoxyéthanol / Butyl glycol / BUTOXYETHANOL / EGBE / EGMBE / Butoxyéthanol, 2- / Butyl Cellosolve / 2-Butyl Cellosolve	(CAS-No.) 111-76-2	5.0<	Liq. Inflam. 4, H227 Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Tox aiguë. 4 (Inhalation: poussière,brouillard), H332 Irrit Cutanée. 2, H315

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

## SECTION 4: Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer.  
Mesures de premiers secours après contact cutané : Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver abondamment la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
Mesures de premiers secours après contact oculaire : Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes; retirer si possible les lentilles de contact et continue de rincer. Consulter un médecin immédiatement.  
Mesures de premiers après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
Mesures de premiers secours général : Consulter un médecin immédiatement. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

Symptômes/effets après contact cutané : Irritation.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires grave.

### 4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

# Perfect Glass

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (February 11, 2015)

### SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

#### 5.1. Moyens D'extinction Approprié

Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

#### 5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

#### 5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

#### 5.4. Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

### SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

#### 6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

#### 6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

Méthodes de nettoyage : En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

#### 6.3. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: "Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

### SECTION 7: Manipulation et l'Entreposage

#### 7.1. Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

#### 7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

Conditions D'entreposage : Entposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

#### 8.1. Les Paramètres de Contrôle

2-butoxyéthanol (111-76-2)		
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	97 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	20 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	97 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm
méthanol (67-56-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	250 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	250 mg/m <sup>3</sup>
	NIOSH REL (TWA) (ppm)	200 ppm
	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	325 mg/m <sup>3</sup>
	NIOSH REL (STEL) (ppm)	250 ppm

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.  
Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Matériaux pour vêtements de protection:

# Perfect Glass

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (February 11, 2015)

Porter des manches longues

### Protection des mains:

Gants de protection

### Protection oculaire:

Lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité. Une protection oculaire, et des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial, doit être portée en cas de risque de contact avec les yeux dû à la pulvérisation de particules liquides ou en suspension dans l'air. Lunettes de protection.

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: bleu pâle
Odeur	: NA
Seuil Ofactif	: Aucune données disponibles
pH	: NA
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: > 1
Taux d'évaporation relatif (éther=1)	: Aucune données disponibles
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point D'ébullition	: 65.0 °C
Point D'éclair	: Aucune données disponibles
Température D'auto-inflammation	: Aucune données disponibles
Température de décomposition	: Aucune données disponibles
Flammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune données disponibles
Relative vapour density at 20 °C	: 0.6
Densité Relative	: 1.100
Solubilité	: Soluble.
Log Pow	: Aucune données disponibles
Viscosité, cinématique	: Aucune données disponibles
Viscosité, dynamique	: 70 mPa.s
Limites d'explosivités	: Aucune données disponibles

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10: Stabilité et Réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité Chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses	: Aucunes réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Matériaux oxydants et acides forts.
Matières incompatibles	: Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.
Produits de Décomposition Dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO et CO2).

## SECTION 11: Renseignements Toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Cutanée: N'est pas classé.

# Perfect Glass

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (February 11, 2015)

Toxicité aiguë (inhalation) : N'est pas classé

<b>méthanol (67-56-1)</b>	
DL50 orale rat	1187 - 2769 mg / kg de poids corporel (test BASF, rat, mâle / femelle, poids de la preuve)
DL50 cutané lapin	17100 mg / kg (Lapin, inconclusive, données insuffisantes)
CL50 inhalation rat (mg/l)	128,2 mg / l d'air (test BASF, 4 h, rat, mâle / femelle, poids de la preuve)
ATE US (orale)	100 mg/kg poids corporel
ATE US (cutané)	300 mg/kg poids corporel
ATE US (gaz)	700 ppm V/4h
ATE US (vapeurs)	3 mg/l/4h
ATE US (poussière, brouillard)	0.5 mg/l/4h

<b>2-butoxyéthanol (111-76-2)</b>	
DL50 orale rat	470 mg/kg
DL50 cutané lapin	99 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	486 ppm/4h

Corrosion / Irritation Cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
pH: NA

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée : N'est pas classé

Mutagenicité des cellules germinales : N'est pas classé

Cancérogénicité : N'est pas classé

La Toxicité pour la Reproduction : N'est pas classé

STOT-seule exposition : N'est pas classé

STOT- exposition répétées : N'est pas classé

Danger D'aspiration : N'est pas classé

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

## SECTION 12: Information Écologique

### 12.1. Toxicité

Écologie - générale : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni pour causer des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : N'est pas classé

Toxicité aquatique chronique : N'est pas classé

<b>méthanol (67-56-1)</b>	
CL50 poisson 1	15400 mg / l (EPA 660/3 - 75/009, 96 h, Lepomis macrochirus, Système d'écoulement, eau douce, valeur expérimentale)
CE50 Daphnia 1	18260 mg / l (OCDE 202: Test d'immobilisation aiguë de Daphnia sp., 96 h, Daphnia magna, Système semi-statique, Eau douce, Valeur expérimentale)
ErC50 (algue)	22000 mg / l (OCDE 201: Algue, Test d'inhibition de la croissance, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale)

<b>2-butoxyéthanol (111-76-2)</b>	
CL50 poisson 1	1490 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
CL50 poisson 2	2950 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnia 1	> 1000 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
Log Pow	0.81 (à 25 °C)

# Perfect Glass

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (February 11, 2015)

### 12.2. Persistance et Dégradabilité

Perfect Glass	
Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi.
méthanol (67-56-1)	
Persistance et Dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol dans des conditions anaérobies. Aucune donnée d'essai disponible sur la mobilité de la substance.
Demande biochimique d'oxygène (DBO)	0.6 - 1.12 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1.42 g O <sub>2</sub> /g substance
ThOD	1.5 g O <sub>2</sub> /g substance

### 12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Perfect Glass	
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas établi.
2-butoxyéthanol (111-76-2)	
Log Pow	0.81 (à 25 °C)
méthanol (67-56-1)	
BCF poisson 1	1 - 4.5 (72 h, Cyprinus carpio, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale)
Log Pow	-0,77 (valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FBC <500).

### 12.4. Mobilité dans le Sol

Perfect Glass	
Écologie - sol	N'est pas établi
2-butoxyéthanol (111-76-2)	
Log Pow	0.81 (à 25 °C)
méthanol (67-56-1)	
La tension de surface	0.023 N/m (20 °C)
Log Koc	-0.89 - -0.21 (log Koc, valeur calculée)
Écologie - sol	Très mobile dans le sol.

### 12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone : N'est pas classé.  
Effet sur le réchauffement climatique : N'est pas établi.

## SECTION 13: Considérations D'élimination

### 13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.  
Recommandations relatives à l'élimination des produits / emballages : Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.

# Perfect Glass

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (February 11, 2015)

### SECTION 14: Informations relatives au Transport

#### 14.1. Description D'expédition de Base

##### Ministère des Transports (DOT)

Conformément au DOT

Description du document de transport	: UN1230 méthanol, 3, II
UN-No.(DOT)	: UN1230
Désignation officielle de transport (DOT)	: méthanol
Classe (s) de danger pour le transport (DOT)	: 3 - Classe 3 - Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Danger moyen
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Liquide inflammable



DOT Emballage non vrac (49 CFR 173.xxx)	: 202
DOT Emballage en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 242
DOT Symboles	: D - Désignation officielle de transport pour usage domestique seulement ou à destination et en provenance du Canada
DOT Provisions spéciaux (49 CFR 172.102)	: IB2 - Autorisé IBCs: Métal (31A, 31B et 31N); Plastiques rigides (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Exigence supplémentaire: Seulement les liquides ayant une pression de vapeur inférieure ou égale à 110 kPa à 50 C (1.1 bar à 122 F), or 130 kPa à 55 C (1.3 bar à 131 F) sont autorisés. T7 - 4 178.274(d)(2) Normale..... 178.275(d)(3) TP2 - a. Le taux de remplissage maximal ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par : (image) Lorsque: tr est la température maximale moyenne du produit pendant le transport, tf est la température en degrés celsius du liquide pendant le remplissage et est le coefficient moyen de dilatation cubique du liquide entre la température moyenne du liquide pendant le remplissage (tf) et la température moyenne maximale en vrac pendant le transport(tr) les deux en degrés Celsius. b. Pour les liquides transportés dans des conditions ambiantes, la formule est la suivante:(image) Lorsque: d15 et d50 sont les densités (en unités de masse par volume) du liquide à 15 C (59 F) et 50 C (122 F), respectivement.
DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT Limites de quantité Avion de passagers / ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 1 L
DOT Quantité limitée seulement aéronef cargo (49 CFR 175.75)	: 60 L

### SECTION 15: Information Réglementaire

#### 15.1. Réglementation Nationales

##### PERFECT GLASS

N'est pas inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

##### méthanol (67-56-1)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Sous réserve de l'exigence de divulgation des États-Unis SARA Section 313

SARA Section 311/312 Classes de danger

Danger physique - Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)  
Danger pour la santé - Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)  
Danger pour la santé - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Tous les composants de ce produit sont listés ou exclus de la liste des États-Unis. Environmental Protection Agency Toxic Inventaire TSCA (Substances Control Act)

Produit (s) chimique (s) assujetti (s) aux exigences en matière de rapport de la section 313 ou du titre III de le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) du 1986 et 40 CFR Partie 372

méthanol

CAS-No. 67-56-1

14.0%

##### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

# Perfect Glass

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (February 11, 2015)

### Eau (7732-18-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

### 15.2. Réglementation Internationales

#### EU- Réglementation

Aucune information supplémentaire disponible

#### Réglementation Nationales

Aucune information supplémentaire disponible

### méthanol (67-56-1)

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Cancérogènes – Non

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Développement – Oui

États-Unis - Californie - Proposition 65 - Reproduction – Non

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Substance toxique (LCPE - Annexe I)

Oui

### Eau (7732-18-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

## SECTION 16: Autres Informations

Date d'émission : 26/09/2018

Date de révision : 21/11/2018

Autres Informations : **CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ** Les renseignements présentés dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables.

Texte complet des Phrases-H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.



# Perfect Glass

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (February 11, 2015)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes

SDS Canada (GHS)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit*